

TARIFS 2023

ENTREPRISES M

Mensura Service Externe de Prévention et de
Protection au Travail A.S.B.L.

Tarifs 2023

Entreprises M

I Cotisations annuelles

Nous vous envoyons une facture annuelle. Nous calculons cet acompte sur la base du nombre de travailleurs effectivement occupés au sein de votre organisation au 1er janvier de la nouvelle année entamée.

Le 30 juin et le 31 décembre, nous procéderons respectivement à une régularisation intermédiaire et à une régularisation finale, lors desquelles seront pris en compte les changements éventuellement intervenus au niveau de votre effectif.

- Cotisation annuelle par entreprise: € 160,16
- Cotisation annuelle par travailleur.
Nombre de travailleurs x tarif, conformément au groupe tarifaire.

Les examens périodiques sont compris dans la cotisation annuelle.

Groupes tarifaires (A.R. 30/11/2012)

| | < 6 travailleurs |
|---|------------------|
| 1 | € 44,14 |
| 2 | € 64,04 |
| 3 | € 79,58 |
| 4 | € 100,72 |
| 5 | € 118,12 |

II Prestations médicales relatives aux risques

| Facturation des examens techniques 2023 | |
|--|----------|
| Duplicata conforme d'un document médical | € 14,74 |
| Utilisation du questionnaire étudiants (sans examen médical) | € 21,15 |
| Examen des travailleurs non soumis à la surveillance de la santé | € 96,40 |
| Travailleurs intérimaires | € 96,40 |
| Attestation complémentaire fonction de sécurité dans le cadre d'un examen visuel | € 7,62 |
| Aptitude à la conduite (distinct de l'examen périodique) | € 174,11 |
| Aptitude à la conduite (lors de l'examen périodique) | € 77,71 |
| Attestations navigation maritime | € 173,33 |

III Prestations médicales sur demande

| Facturation des examens techniques 2023 | |
|---|---------|
| Examen audiométrique | € 30,94 |
| Intradermo durant l'examen médical | € 12,82 |
| Spirométrie | € 14,07 |
| Vaccinations | € 12,82 |

IV Cotisations spécifiques

- Frais de dossier : € 110,90 (unique lors de l'affiliation et par entité juridique)
- Frais de déplacement : € 47,38
 - Conseiller en prévention & conseillers en prévention-adjoints
 - Gestion des Risques & Surveillance médicale
 - Soins infirmiers

V Services complémentaires à la demande

Les services complémentaires seront facturés en application des facteurs de pondération fixés par la loi.

| Catégorie de prestataire de services / heure | Jour ouvrable |
|---|---------------|
| Conseiller en prévention/Expert en prévention Gestion des risques (*) | € 142,99 |
| Conseiller en prévention Médecin du travail | € 178,74 |
| Conseiller en prévention adjoint | € 107,24 |
| Infirmier/ère | € 107,24 |

(*) Ergonomie, Sécurité au travail, Hygiène industrielle & toxicologie, Aspects psychosociaux au bien-être au travail

Gestion des risques

- Ergonomie : travail sur écran, manutention manuelle de charges, techniques de déplacement dans le secteur des soins, formations, analyses de risques spécifiques, ergonomie orientée vers les solutions (allant des conseils à la mise en œuvre de solutions), etc..
- Sécurité au travail : accompagnement SIPPT (service interne), analyses de risques spécifiques, examens d'accidents du travail, conformité des équipements de travail, organisation d'exercices d'évacuation, formation de la ligne hiérarchique et du personnel, etc.
- Hygiène industrielle & toxicologie : (climat, bruit, éclairage, vibrations, inventaire d'amiante, etc.) : évaluations, mesures, formations, conseils et informations.
- Aspects psychosociaux liés au bien-être au travail : gestion des aspects psychosociaux: stress, dépendance (alcool, tabac, drogue, etc.), violence, harcèlement moral ou sexuel, gestion du stress post-traumatique, etc.

Sur devis

Surveillance médicale

| Evaluation de la réintégration (services de base)* | |
|--|----------|
| Consultation et concertation avec le médecin traitant et le médecin de la mutuelle | € 330,00 |
| Suivi physique de l'évaluation de la réintégration | € 165,00 |
| Suivi téléphonique de l'évaluation de la réintégration | € 82,50 |

* Possibilité de services supplémentaires dans le cadre d'une offre.

| Force majeure médicale | |
|---|----------|
| Art.34: constatation de l'inaptitude définitive | € 412,50 |
| Consultation de suivi de la procédure art.34 | € 165,00 |
| Suivi téléphonique procédure art.34 | € 82,50 |
| Art. 34: modalités travail adapté/autre travail | € 165,00 |

Surveillance médicale dans un cabinet médical mobile

| Cabinet médical mobile | |
|--|---------|
| Utilisation du cabinet médical mobile par travailleur planifié (*) | € 15,38 |

(*) Cabinet médical mobile : sur demande, planification minimum de 15 personnes par demi-journée

Examens médicaux en dehors des heures de travail de jour

| | Prix | Champ d'application |
|------------------|------------|--|
| Soir | € 746,04 | Jours ouvrables de 17h30 à 22h par tranche de 4h entamée |
| Nuit | € 1.492,08 | De 22h à 7h30, par tranche de 4h entamée |
| Samedi | € 746,04 | Par tranche de 4h entamée |
| Dimanche | € 1.492,08 | Par tranche de 4h entamée |
| Examen en centre | € 49,53 | Supplément par travailleur examiné |

Prestations relatives à la gestion des risques en dehors des heures de travail de jour

| | | Champ d'application |
|---------------------------------------|-------|--|
| Travail de nuit et le dimanche | +100% | Jours ouvrables de 22h à 7h30 et le dimanche |
| Travail presté en soirée et le samedi | +50% | Jours ouvrables de 17h30 à 22h et le samedi |

VI Adaptations et/ou modifications des rendez-vous

Surveillance médicale

- Un rendez-vous individuel peut être annulé au plus tard 2 jours ouvrables complets avant la date fixée.
- Une annulation portant sur 5 à 12 travailleurs doit être demandée au moins une semaine avant la date de l'examen.
- Une annulation portant sur plus de 12 travailleurs doit être demandée au moins deux semaines avant la date de l'examen.

| Surveillance médicale | | Champ d'application |
|--|----------|---------------------------------|
| Par travailleur | € 23,69 | Absence / annulation tardive |
| Par stagiaire | € 23,69 | Absence / annulation tardive |
| Par travailleur intérimaire | € 96,40 | Absence / annulation tardive |
| Examen de réintégration | € 330,00 | Absence / annulation tardive |
| Par place réservée dans un centre médical | € 23,69 | Non rempli / annulation tardive |
| Par place réservée pour travailleur intérimaire dans un centre médical | € 96,40 | Non rempli / annulation tardive |

Cabinet médical mobile

- La réservation d'un cabinet médical mobile peut être annulée sans frais au plus tard 15 jours avant la date prévue.
- Les annulations tardives sont facturées.

| Cabinet médical mobile | | Champ d'application |
|----------------------------|----------|---|
| Par cabinet médical mobile | € 904,95 | Annulation ≤ 5 jours avant la date fixée |
| Par cabinet médical mobile | € 452,47 | Annulation > 5 jours et ≤ 15 jours avant la date prévue |

Gestion des risques

- L'annulation ou le déplacement de rendez-vous une semaine avant la date fixée n'entraîne pas de frais complémentaires.
- Les rendez-vous qui n'ont pas été annulés/déplacés ou qui l'ont été moins d'une semaine avant la date fixée seront facturés à hauteur de la moitié de la valeur de la mission.